



# ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

LES PROPOSITIONS DES NOTAIRES D'EUROPE



# GARANTS DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE POUR TOUS LES EUROPÉENS

De nos jours, les citoyens européens sont confrontés à un environnement en évolution rapide et à des incertitudes, telles que les événements géopolitiques, les enjeux écologiques et la numérisation, en particulier l'intelligence artificielle. Les institutions qui assurent la stabilité, la confiance mutuelle et la sécurité juridique contribuent à renforcer la confiance des citoyens dans les diverses politiques européennes. Les notaires d'Europe poursuivent ces objectifs. En tant que conseillers juridiques des citoyens et des entreprises, ils les accompagnent tout au long des grandes étapes de la vie : contrat de mariage, achat d'un bien immobilier, règlement d'une succession, création et modifications des statuts d'une société, etc. Chaque mois, ce sont plusieurs millions de clients qui franchissent la porte d'une étude de notaire. Confrontés à une hausse constante du nombre d'affaires ayant un élément transfrontalier, les notaires d'Europe se sont engagés résolument au côté des institutions européennes pour apporter des solutions législatives et pratiques aux problématiques des citoyens dont la vie s'inscrit désormais dans l'espace européen.

Alors que les frontières économiques ont été abolies grâce au marché unique, trop souvent des frontières juridiques subsistent. C'est pourquoi, les notaires d'Europe ont mis en place des solutions concrètes au cours de ces dernières années comme l'Annuaire européen des notaires ([www.annuaire-des-notaires.eu](http://www.annuaire-des-notaires.eu)), le Réseau Notarial Européen ([www.enn-rne.eu](http://www.enn-rne.eu)) et l'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT, [www.arert.eu](http://www.arert.eu)) qui œuvre à l'interconnexion des registres de testaments et de certificats successoraux européens. Les notaires d'Europe s'impliquent également pour améliorer la connaissance du droit européen et du droit des autres États membres en mettant à leur disposition des sites internet thématiques comme « [Couples en Europe](#) », « [Successions Europe](#) », « [Personnes vulnérables en Europe](#) » ou « [Acheter un bien immobilier en Europe](#) ».

## LE CNUE EN BREF

Le CNUE (Conseil des Notariats de l'Union Européenne) représente aujourd'hui les notariats de 22 États membres de l'Union européenne, ainsi que 7 notariats ayant le statut de membres observateurs, auprès des institutions européennes. Le CNUE a pour mission de promouvoir le notariat et de contribuer activement au processus décisionnel européen dans les domaines intéressant la vie juridique du citoyen et des entreprises, l'accès à la justice ou encore la protection du consommateur.



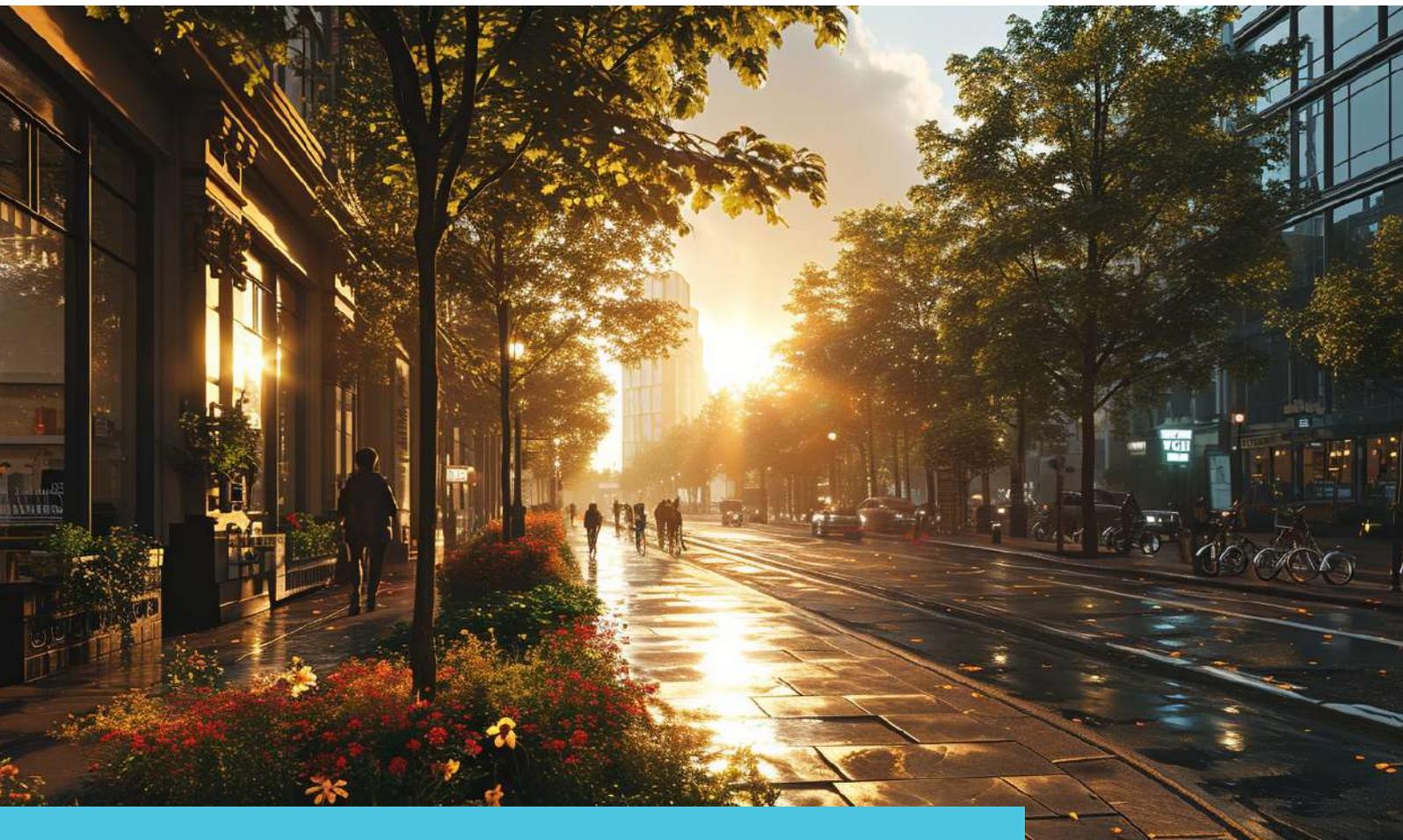


Dans le contexte de la législature 2024-2029, les notaires d'Europe appellent les institutions européennes à renouveler leur soutien à une politique de financement pluriannuelle ambitieuse dans le domaine de la Justice.

Ils ont également établi une liste de priorités à l'attention des futurs eurodéputés, membres de la Commission européenne et du Conseil. Enfin, alors qu'une révision des traités est envisagée durant les années à venir, ils rappellent l'importance de l'héritage du droit romano-germanique.



Ces propositions sont l'objet du présent manifeste, adopté le 8 décembre 2023 à Bruxelles par les représentants élus des 22 membres du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) à l'unanimité.



# 1 - GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DANS UN MONDE NUMÉRIQUE DE PLUS EN PLUS INCERTAIN

Malgré les progrès impressionnants de la technologie et les possibilités qu'elle offre, les citoyens et les entreprises sont aujourd'hui de plus en plus confrontés à des difficultés pour identifier les informations fiables ou erronées, ce qui peut également avoir une incidence sur les transactions juridiques.

La numérisation des actes notariés authentiques et l'exécution d'actes notariés à distance par des moyens numériques peuvent simplifier et accélérer certaines démarches pour les citoyens et les entreprises. Parallèlement, toutefois, cette évolution peut être à l'origine de nouvelles formes d'abus et de tromperies. Si le notaire soupçonne de tels agissements, il doit pouvoir exiger que ses clients soient personnellement interrogés et conseillés par ses soins dans un environnement physique.

Ce « frein de secours » dans le processus numérique doit toujours être à la disposition du notaire et doit être réglementé au sein de l'UE.



Acteur clé de la numérisation de la justice en Europe, le CNUE œuvre pour que la confiance et la sécurité juridique soient garanties dans le monde numérique. Pour cela, il peut s'appuyer sur un socle solide mis en place par ses membres au niveau national : création et interconnexion des registres, dématérialisation des transferts de données, création d'entreprises en ligne, déploiement de la signature électronique, des actes authentiques électroniques et des procédures publiques de visioconférence, dotées de mécanismes d'identification hautement fiables.

La crise du COVID-19 a été un véritable test de résistance pour l'ensemble des systèmes judiciaires des États membres et a mis en évidence la nécessité d'un cadre législatif cohérent au niveau européen. En réponse, les institutions européennes ont été particulièrement actives avec de nombreuses propositions législatives : numérisation de la coopération judiciaire transfrontalière, révision du règlement européen e-IDAS/e-ID, amélioration du droit des sociétés numérique, etc.



# 1

Dans ce contexte, le CNUE s'efforce d'utiliser les nouvelles possibilités offertes par la numérisation pour poursuivre le travail efficace des notaires en Europe. Cette nouvelle infrastructure numérique donnera plus de pouvoir aux citoyens et aux entreprises et facilitera leur vie au quotidien.

Tout en poursuivant sur la voie du numérique, le CNUE s'efforcera de maintenir les garanties procédurales, la sécurité juridique et la sécurité des données du monde analogique dans la sphère numérique. Il est essentiel que le développement de solutions numériques dans un contexte transfrontalier, notamment l'intelligence artificielle, ne porte pas atteinte à la sécurité juridique et à l'accès au droit de nos concitoyens. Il est important de prendre en compte la situation de ceux qui n'ont pas les connaissances ou la possibilité d'utiliser la technologie numérique dans leur vie quotidienne. Par conséquent, le CNUE s'efforce d'aborder les enjeux de demain, y compris les défis qui se posent dans ce nouveau contexte numérique, sans compromettre la sécurité juridique.

## NOS PROPOSITIONS

- Les notaires d'Europe sont prêts à façonner la réalité numérique et les évolutions futures en tant que précurseurs.
- Toutefois, dans un souci d'inclure l'ensemble de la population, mais également pour prévenir des opérations frauduleuses, la législation européenne ne peut exclure la possibilité de procédures en présence physique.
- En matière d'identification électronique et pour le futur portefeuille numérique européen, les niveaux de sécurité les plus élevés doivent être adoptés, afin de garantir la protection de la vie privée et des données confidentielles au sein de l'UE.
- Dans l'élaboration d'un cadre européen règlementant l'intelligence artificielle, le CNUE soutient une « approche basée sur l'humain » : la prise de décision finale devrait toujours être confiée à un juriste humain et non pas à un système automatisé.

## 2 - MIEUX PROTÉGER LES DROITS DES CITOYENS

L'Union européenne s'est fixée comme objectif de définir des règles communes en droit de la famille afin que les citoyens ne soient pas gênés dans l'exercice de leurs droits parce qu'ils vivent dans différents pays de l'Union européenne ou parce qu'ils ont déménagé d'un pays à l'autre au cours de leur vie.

D'importantes réglementations ont été adoptées durant les deux dernières décennies permettant de construire des ponts entre les systèmes de droit nationaux, comme les règlements européens sur les successions internationales, les régimes matrimoniaux, les partenariats enregistrés et la circulation des documents publics.





Plus récemment, la Commission européenne a publié une proposition de règlement en matière de filiation, ainsi qu'un paquet législatif visant à renforcer la protection transfrontalière des adultes. L'accès à la justice pour les personnes vulnérables est un autre enjeu social majeur et un défi pour l'Union européenne, qui doit mieux en tenir compte dans l'élaboration de ses politiques.

## NOS PROPOSITIONS

- Le CNUE appelle à une adoption rapide du paquet législatif sur la protection transfrontalière des adultes.
- L'Union européenne doit envisager d'unifier les règles de conflit de lois au niveau européen dans de nouveaux domaines : adoption, célébration du mariage, contrats de cohabitation, absence (effets juridiques de la disparition d'un individu au-delà d'une certaine période).
- L'ensemble des États membres ayant ratifié la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, il est désormais indispensable que ses grands principes guident l'action de l'Union européenne, notamment celui du droit à l'autonomie et de l'accès à la justice.
- Pour une bonne application de la législation européenne, la formation des praticiens du droit, en particulier celle des notaires, doit être encouragée et soutenue par l'Union européenne.

# 3 - FACILITER LE RÈGLEMENT DES SUCCESSIONS EN EUROPE

Depuis le 17 août 2015, le règlement (UE) n°650/2012 est en application et facilite grandement le règlement des successions internationales en Europe. Dans la majorité des États membres, les notaires sont les interlocuteurs principaux pour toute question liée au droit des successions.

Fort de cette expérience de terrain, le CNUE a publié en mars 2023 les résultats du projet « MAPE Successions », dont l'objectif était d'évaluer l'application du règlement (UE) n° 650/2012 sur les successions internationales par les notaires.

Au cours de ce projet d'une durée de deux ans, plus de 2 100 notaires ont contribué et partagé leurs expériences sur un large éventail de sujets couverts par le règlement : règles de compétence, choix de la loi applicable, acceptation des actes authentiques, certificat successoral européen, etc. Toutes ces données ont été analysées et discutées par une équipe d'universitaires et de notaires, qui ont présenté leurs recommandations.

Les données recueillies sont particulièrement précieuses dans la perspective d'une évaluation du règlement par la Commission européenne, en vue d'une éventuelle révision.

L'héritage numérique est aussi une préoccupation croissante des citoyens européens. Il est désormais nécessaire de définir et régler l'héritage numérique par une législation européenne adéquate. Les notaires d'Europe s'engagent à travailler à la rédaction de clauses sur le numérique dans les dispositions testamentaires, qui puissent prendre en compte la présence et les biens en ligne du défunt : coordonnées électroniques, mots de passe, numéros de compte, photos, vidéos, morceaux de musique, etc. Les marchés et services numériques concernés étant transfrontaliers, il s'agit d'une question qui doit être traitée au niveau de l'UE.





# NOS PROPOSITIONS

- Dans la perspective d'une évaluation du règlement (UE) n° 650/2012, le CNUE mettra à disposition de la Commission européenne les données recueillies dans le cadre du projet « MAPE Successions ».

- Dans la perspective d'une révision de ce même règlement, le CNUE appelle à la mise en place de ses recommandations. Plus particulièrement, le CNUE soutient la création et l'interconnexion de registres des certificats successoraux européens et des procédures successorales ouvertes et clôturées via l'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT - [www.arert.eu](http://www.arert.eu)).

- Le CNUE soutient la mise en place de règles européennes uniformes en matière d'héritage numérique.

- Le CNUE appelle à la mise en place d'une législation européenne visant à limiter les cas de doubles impositions en matière successorale.

- Le CNUE demande la mise en place d'un portail européen permettant aux personnes chargées de la résolution des successions de retrouver facilement les coordonnées des établissements financiers où les défunts disposent de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance vie.

# 3

## 4 - PROMOUVOIR LA FIABILITÉ DES REGISTRES

La qualité et la transparence des registres sont des éléments indissociables d'une économie européenne compétitive. Pour leurs activités au sein du marché intérieur, les opérateurs économiques doivent pouvoir compter sur des informations vraies, correctes et fiables. Ce sont également des éléments indispensables pour les États membres dans leur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'en soutien à l'application des sanctions.

Plus que jamais, avec la numérisation croissante des procédures, il est impératif de veiller à la fiabilité des registres. Notamment, la création et l'interconnexion des registres ne doit pas se faire au détriment de la sécurité juridique. C'est pourquoi, le CNUE demande aux institutions européennes de veiller à la mise en place de garanties solides pour assurer la fiabilité des registres.

Pour ce faire, il est essentiel que les données des registres soient vérifiées par des autorités publiques telles que les tribunaux, les autorités administratives ou les notaires, qui agissent dans l'intérêt public, qui sont strictement contrôlés et qui adhèrent à un droit procédural spécial.

# 4

## NOS PROPOSITIONS

- Dans l'intérêt général, le CNUE soutient le principe d'un contrôle préventif par une autorité publique, notamment les titulaires d'une fonction publique, des données qui sont inscrites dans les différents registres, afin que tous les Européens puissent compter sur eux.

- Le CNUE demande aux institutions européennes de mettre en place des garanties adéquates assurant la fiabilité des données publiées dans les registres afin d'en faciliter l'utilisation transfrontalière.

# 5 - AGIR DANS LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les notaires d'Europe sont un maillon central des mesures des États membres dans la lutte contre le blanchiment des capitaux. Ils ont l'obligation d'informer les pouvoirs publics des soupçons qu'ils pourraient avoir à l'encontre d'une opération financière ou d'une transaction. Ils mettent en œuvre les recommandations élaborées par le Groupe d'action financière (GAFI) et la législation européenne qui en découle.

Cependant, les techniques de blanchiment sont en constante évolution, utilisant de nouvelles ressources et suivant l'évolution des technologies. C'est également un phénomène qui est, par essence, transnational, qui non seulement se joue des frontières, mais les utilise pour brouiller la trace d'opérations financières successives réalisées à travers la planète et entraver le cours de la justice. Selon une estimation du GAFI, le volume annuel des opérations de blanchiment représenterait entre 2 et 5% du PIB mondial.

C'est pourquoi, la lutte contre le blanchiment des capitaux est un véritable défi pour les autorités, nécessitant de leur part - mais aussi des secteurs sensibles – une vigilance sans cesse accrue. Dans ce contexte, les institutions européennes veillent à adapter le cadre législatif aux réalités du terrain. À cet égard, un nouveau paquet législatif devrait très rapidement entrer en vigueur.



## NOS PROPOSITIONS

- Le CNUE appelle à l'adoption rapide par les institutions européennes et à la mise en place sans délai du nouveau cadre réglementaire.
- Pour agir encore plus efficacement en matière de lutte contre le blanchiment, le CNUE sollicite l'Union européenne pour un soutien plus important à la formation des praticiens, tels que les notaires.
- Le CNUE demande à l'Union européenne de travailler à la mise en place d'outils spécifiques de coopération entre les États membres et les praticiens.

## 6 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA JUSTICE NON CONTENTIEUSE EN EUROPE

Les notaires participent à l'exercice d'une justice non contentieuse qui contribue à éviter des litiges coûteux. C'est la raison pour laquelle, le législateur fait appel aux notaires pour alléger la charge administrative, judiciaire et financière : dans de nombreux États membres, les notaires sont chargés de procédures non contentieuses telles que les successions. Ce transfert de tâches aux notaires augmente l'efficacité des procédures et favorise ainsi l'accès des citoyens à la justice.

D'autres exemples de cette justice préventive sont les fonctions notariales dans le domaine de la protection des adultes vulnérables, la célébration des mariages devant notaire et le règlement des divorces à l'amiable par le notaire, qui est actuellement déjà possible dans un nombre croissant d'États membres.

# 6

Outre le gain de temps et d'argent, le transfert de compétences des juridictions et de l'administration publique vers les notaires contribue à l'efficacité de la justice et à l'amélioration du fonctionnement des États. Dans ce contexte, il convient de mentionner que les notaires, en tant qu'officiers publics, respectent des normes procédurales essentielles telles que l'impartialité, l'indépendance et l'audition des parties au sens des exigences relatives aux principes fondamentaux de l'État de droit.

In fine, l'État de droit s'en trouve renforcé au bénéfice de tous les citoyens européens. Dans les États membres où les notaires exercent des fonctions judiciaires, ils satisfont également aux exigences de l'article 6 de la CEDH et de l'article 47 de la CDFUE.



# NOS PROPOSITIONS



- Le CNUE appelle à favoriser le recours aux procédures de justice préventive dans l'adoption des futurs textes législatifs européens.



- Le CNUE propose de mieux inclure la justice non contentieuse dans les activités européennes visant à améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires.



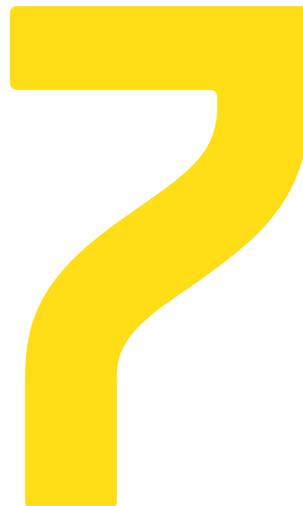
- Le CNUE demande que les notaires agissant dans le cadre de procédures non contentieuses aient accès à tous les outils d'entraide mis en place pour faciliter le traitement des dossiers individuels (par exemple le Réseau Judiciaire Européen en matière civile et commerciale).



## 7 - SE TENIR AU CÔTÉ DE L'UKRAINE

C'est avec effroi que la communauté internationale a pris connaissance le 24 février 2022 de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, un pays libre, une démocratie. Devant la brutalité des actes, le CNUE s'est rapidement mobilisé pour apporter une réponse institutionnelle et sur le terrain à la crise.

Le 1er mars 2022, la Chambre des notaires d'Ukraine a obtenu le statut d'observateur auprès du CNUE. Dans le cadre du Réseau notarial européen, le CNUE a élaboré et publié un manuel pratique sur le droit ukrainien à l'intention des notaires, ainsi qu'une série de fiches d'information sur l'Ukraine à l'intention du grand public.



En outre, le CNUE a publié un formulaire électronique multilingue pour sauvegarder les intérêts des mineurs ukrainiens non accompagnés, qui trouvent refuge dans les pays de l'UE auprès de parents et d'amis. Enfin, les notaires d'Europe jouent également un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des sanctions contre la Russie et la Biélorussie.

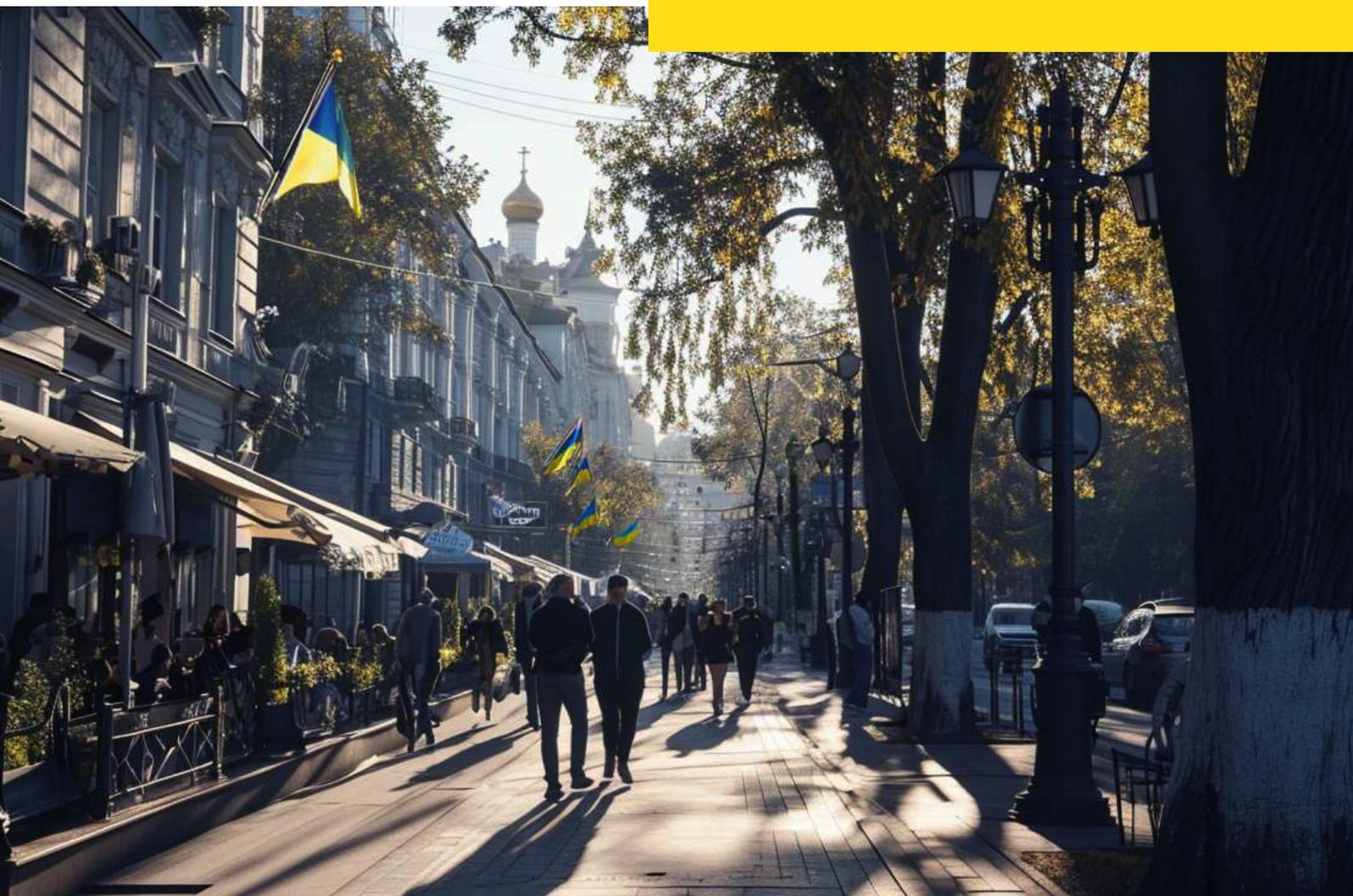
## NOS PROPOSITIONS

- Compte tenu du rôle important joué par les notaires en matière de transactions liées aux sociétés et aux biens immobiliers, le CNUE souhaite intensifier sa coopération avec la Commission européenne en vue d'une meilleure application des sanctions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie.

- Un système judiciaire efficace, fondé sur la prévention et la sécurité juridique, est une composante essentielle de l'État de droit. Via un soutien financier, l'Union européenne doit aider les praticiens et les administrations à préserver et à reconstruire rapidement les bases nécessaires à un cadre juridique stable et prévisible, condition sine qua non d'un développement économique et social durable.

Le soutien à l'État de droit, à l'administration préventive de la justice en temps de guerre et à la reconstruction de l'Ukraine après la guerre est l'une des priorités politiques majeures du CNUE. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance de garantir la sécurité juridique et d'instaurer la confiance en ce qui concerne les investissements futurs dans l'économie ukrainienne.

Notamment, la pleine garantie des droits de propriété constitutionnels, le règlement légal des procédures familiales et successorales, la protection des plus faibles, la reconstitution des registres publics doivent être pris en compte dans le processus de reconstruction du pays.





# ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024



---

CONSEIL DES NOTARIATS DE  
L'UNION EUROPÉENNE  
Avenue de Cortenbergh, 120  
B 1000 Bruxelles  
T. +32 2 513 95 29  
info@cnue.be  
[www.notariesofeurope.eu](http://www.notariesofeurope.eu)

---

Conception : Boorbool  
[www.boorbool.com](http://www.boorbool.com)

---

